

éditorial

La coopération décentralisée n'obéit pas à une définition unique. La conception européenne, qualifiée « d'extensive », accorde le statut et la qualité d'acteur de la coopération internationale à toute organisation et personne morale, publique ou privée, ne relevant pas directement des services de l'État et menant des actions internationales dans le respect des accords signés par les pays européens. Outre les collectivités territoriales, cette définition inclut les chambres consulaires et chambres des métiers, des départements

universitaires, des centres de recherche, des ONG... C'est cette approche qui se retrouve dans les accords de Lomé IV et, plus récemment, de Cotonou, signés avec les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP).

La France, pour sa part, adopte une vision plus restrictive de la coopération décentralisée, ne reconnaissant juridiquement que les actions internationales menées par les seules collectivités territoriales et leurs éventuels regroupements. Spatialement, cette conception s'applique à la coopération régionale transfrontalière née après la mise en place de la CEE, à la coopération entre collectivités françaises et collectivités d'autres pays de l'Ouest et de l'Est (à l'époque de la guerre froide) et, enfin, à la coopération avec des unités territoriales du Sud nées d'une décentralisation souvent récente, inachevée et parfois chaotique dans ces pays.

Les deux approches ne sont pas antinomiques. La coopération française entraîne, dans la réalisation des projets entre collectivités territoriales, de nombreux acteurs économiques et sociaux (associations, établissements scolaires, universités, entreprises privées, etc.)

Quelle que soit la définition retenue, la coopération décentralisée doit obéir à une cohérence territoriale et sociale, au Nord comme au Sud. Elle n'a de sens que si une réelle autonomie de décision, une réelle prise en compte des attentes de la société civile existe de part et d'autre.

De l'affirmation de ces principes dépendent l'efficacité et la durabilité des actions menées.

> Jean-Michel HENRIET, administrateur à Centraider et membre de Peuples Solidaires 41



DOSSIER

ACTEURS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN RÉGION CENTRE

SOMMAIRE

VIE DU RÉSEAU2

DOSSIER :

La Région Centre : Ouvrir à des rapports de solidarité	3
Un Département : Politique du Département du Cher en matière de coopération	4
Une Commune : La Ville de Saint-Jean-de-Braye et son comité de jumelage	4
Un établissement public de coopération intercommunale : La CCRGV	5
Un Syndicat mixte : Val Dem	6
Un réseau régional d'acteurs : Centraider	6
Entretien : Analyse de la coopération Amboise-Fana :	7
De la solidarité à la coopération institutionnelle : Le rôle des associations	7

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET ENJEUX ALIMENTAIRES8

VIE DU RÉSEAU

Du mouvement au sein de l'équipe de Centraider !

Les missions de **Stéphanie Chapuis**, en congé maternité depuis le 30 mars, sont reprises en partie par **Elodie Baritiaux**, qui est en charge de l'animation des commissions géographiques Afrique, Burkina Faso, Maghreb, Mali, Sénégal, PECO et Tamil Nadu, des commissions thématiques Santé, Éducation, Agriculture et Tourisme solidaire, ainsi que de la communication et de l'information (Newletters, journal, sites Internet). **Romain Latapie**, assure le relais sur le cycle de formations et l'appui à la coordination de la Semaine de la Solidarité Internationale en région Centre. **Sylvain Davila** continue à s'occuper du dossier coopération décentralisée et de l'appui aux acteurs, ainsi que des commissions Mopti, Gorgol et Amérique latine. **Sophie Laly** assure toute la gestion administrative quotidienne du réseau.

Nouvelles commissions

Une ou deux fois par an, seront organisées des journées d'échanges et d'informations sur les thèmes et zones géographiques suivants : **Burkina Faso, Maghreb, Mali, Sénégal, Santé, Éducation et Agriculture**. Si vous souhaitez rejoindre

l'un des groupes de travail préparatoire et participer activement à l'élaboration du programme de l'une de ces journées d'échanges, contactez **Élodie Baritiaux**, qui est en charge de ces groupes.

> Contact : elodie.baritiaux@centraider.org
tél. : 02 47 34 99 47 ou 02 54 80 23 09

Évaluation des formations

Afin de répondre au mieux aux besoins des acteurs en Région et d'adapter notre prochain cycle de formation, nous réalisons actuellement une évaluation qualitative des formations de Centraider. Si vous souhaitez faire part de vos remarques ou suggestions, contactez **Romain Latapie**, qui mène cette évaluation.

> Contact : romain.latapie@centraider.org
tél. : 02 54 80 23 09

Site Internet www.centraider.eu

Un nouveau site Internet est désormais à votre disposition. Outil de travail collaboratif, ce site permet un accès simple et direct à des **pages spéciales, dédiées** aux commissions géographiques et thématiques de Centraider.

D'un seul clic, vous pourrez consulter les derniers travaux d'une commission ou visualiser des photos ou des films en rapport avec

les questions traitées. Des listes de diffusion propres à chaque espace thématique permettent une diffusion ciblée de l'actualité.

N'hésitez pas à **participer** ! Envoyez-nous tous documents (photos, films, rapports d'activité, comptes-rendus sur des manifestations, références bibliographiques, etc.) susceptibles d'enrichir ce site et de nourrir la réflexion. Vous pouvez aussi réagir directement sur le site en écrivant vos commentaires. Alors, rendez-vous sur www.centraider.eu !

> Si vous souhaitez soumettre un document pour ce site, merci de la faire parvenir au permanent de Centraider en charge du dossier.

Appel à contributions

Autre outil collaboratif à votre disposition : ce journal ! Vous, porteurs de projets de solidarité internationale, acteurs de la coopération décentralisée, pouvez utiliser cette tribune pour faire connaître vos activités, vos projets ou les informations que vous jugeriez pertinentes pour nourrir cette publication. Vous êtes invités à nous soumettre vos propositions, sous forme d'articles (1 000 à 3 000 signes) et de photos. Thème du dossier de juin : « Produire et consommer responsable »...

> Contact : elodie.baritiaux@centraider.org
tél. : 02 47 34 99 47 ou 02 54 80 23 09

ZOOM SUR...



L'association SIERRA (Solidarité Internationale pour l'Environnement et la Recherche sur les Ressources Agricoles), fondée en 2007, a organisé en 2008 de nombreuses activités dans le but de promouvoir la solidarité entre les peuples, au bénéfice des plus démunis, et le respect de l'environnement par l'appui au développement de modes de vie alternatifs en milieu rural :

- appui au montage de projet de nos deux partenaires mexicains : le lycée « Chjine en Chjine Kuya » de Huautla (État d'Oaxaca) et la coopérative artisanale et agricole « Cotzaselch » de Tzajala (État du Chiapas).



- envoi de 5 stagiaires au Mexique (dans le cadre de leurs études) et mission de 7 mois de la coordinatrice auprès des partenaires.

- participation et organisation d'événements d'échanges, de journées d'animation et de sensibilisation en France et au Mexique.

Pour 2009, SIERRA mène en Touraine et en Région Centre, des activités de sensi-

bilisation : interventions dans des lycées agricoles, conférences, participation à la commission Amérique Latine de Centraider, afin d'échanger et de partager les expériences et réflexions sur la Solidarité et l'Environnement.

Au Mexique, l'association poursuit le travail d'appui méthodologique et promotionnel au projet coopératif de Tzajala : création d'une boutique artisanale et d'un restaurant familial, aménagement d'un jardin biologique expérimental (potager et médicinal), ateliers de formation gratuits et professionnalisants au bénéfice des femmes et des jeunes du village (artisanat, transformation des aliments, plantes médicinales...)

Pour soutenir nos partenaires mexicains dans leur ambitieux projet, la trésorière de l'association ainsi qu'un ex-volontaire des Compagnons Bâtisseurs sont partis pour une mission de 6 mois au Chiapas. Quatre chantiers de jeunes, organisés en partenariat avec Vive Mexico (ONG mexicaine), permettront de donner une dimension humaine, solidaire et interculturelle à cette action de développement local.

> Pour plus d'informations sur nos partenaires, leurs projets et les actions de SIERRA, rendez-vous sur notre blog : www.sierra-asso.org



Réunion de pilotage avec les partenaires chiapanèques

Les chantiers de jeunes

Les jeunes volontaires mexicains et étrangers contribuent à un projet de développement local, axé sur l'agro-écologie et l'artisanat, visant la formation des jeunes et des femmes du village de Tzajala.

Les activités manuelles de construction sont complétées par de la sensibilisation environnementale, des échanges culturels et l'initiation des jeunes à l'artisanat local.

ACTEURS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN RÉGION CENTRE

LES ACTEURS

Les collectivités territoriales juridiquement compétentes en matière de coopération décentralisée sont :

- les régions,
- les départements,
- les communes,
- les établissements publics de coopération intercommunale, à fiscalité propre ou non (syndicats de communes, communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines, syndicats d'agglomération nouvelles),
- les syndicats mixtes,
- les établissements publics ou associations délégués pour la mise en œuvre (comités de jumelage, réseaux d'acteurs régionaux...)

LA RÉGION CENTRE

Ouvrir à des rapports de solidarité et à une meilleure connaissance mutuelle entre les hommes :

Depuis 1999, la Région Centre développe une politique de coopération décentralisée et de solidarité internationale qui s'articule autour de deux grandes lignes directrices :

- le soutien à des projets structurants en direction de zones géographiques appelées « zones prioritaires de coopération décentralisée »,
- la mise en place de dispositifs propres à créer, sur le territoire régional, un environnement favorable au déploiement de la coopération et des valeurs de la solidarité internationale.

À ce jour, la Région Centre concentre ses interventions sur 9 régions dans le monde, en Afrique, en Asie et en Europe, avec lesquelles elle entretient des relations privilégiées : Région du Gorgol en Mauritanie, Région de Mopti au Mali, Région de Meknès-Tafilet au Maroc ; Province de Luang-Prabang au Laos, Province du Hunan en Chine, État du Tamil Nadu en Inde (accord en cours de formalisation) ; Région de Pardubice en République tchèque, Land de Saxe-Anhalt en Allemagne et Voïvodie de Malopolska en Pologne.

Le choix de ces zones prioritaires avec lesquelles la Région Centre entend nouer des relations fortes et suivies, répond à plusieurs objectifs :

- la mise en œuvre de projets durables,
- un dialogue étroit et régulier avec les partenaires extérieurs,
- un engagement significatif et cohérent,
- une mobilisation des acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationales.

Outre l'intervention en direction de ces zones prioritaires, la Région Centre s'attache à créer un environnement favorable au déploiement d'actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale conduites par des acteurs de son propre territoire.

La Région offre aux acteurs régionaux de la coopération internationale, l'opportunité d'accéder à un soutien financier afin de faciliter leurs interventions. Deux dispositifs ont ainsi été mis en place :

- l'un en faveur des actions de solidarité internationale hors zones prioritaires, qui permet chaque année de soutenir des projets le plus souvent conduits dans une logique de coopération Nord-Sud ;
- l'autre en faveur d'actions portées par les jumelages européens impliquant la jeunesse.



Proposer un soutien financier aux acteurs locaux suppose également de leur apporter un soutien qualitatif, par la mise en réseau et la mutualisation des compétences. L'association Centraider est chargée par la Région, de fédérer ces acteurs et de les accompagner dans leurs démarches.

Enfin, chaque année plusieurs temps forts dédiés à l'éducation au développement et à une implication active dans l'espace européen sont organisés par la Région (Rencontres régionales de la coopération et de la solidarité internationale, chaque année). Elle entend ainsi promouvoir les valeurs de solidarité internationale et de citoyenneté européenne.

La Région Centre intervient également, plus ponctuellement, dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence pour apporter une aide aux populations en détresse.

> Direction de la coopération internationale de la Région Centre



CADRE JURIDIQUE

Principales lois réglementant la coopération décentralisée en France :

La loi de 1992 stipule que «les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements dans les limites de leurs compétences et dans des engagements internationaux de la France » (art.131, titre IV)

La circulaire de 1994 précise les termes de la loi de 1992 : par « convention », il faut entendre « tout contrat ou tout acte signé entre les collectivités territoriales françaises et étrangères, comportant des déclarations, des intentions, des obligations ou des droits opposables à l'une ou l'autre partie ».

La possibilité de passer des conventions est ouverte aux communes, aux départements, aux régions et à leurs groupements.

En toute circonstance, c'est la collectivité territoriale qui assure la responsabilité de la coopération décentralisée...

La loi Oudin-Santini de décembre 2006 permet aux communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes chargés de l'eau et de l'assainissement et aux services publics de distribution d'électricité et de gaz de prélever jusqu'à 1 % du budget de ces services pour mener des actions de coopération avec des collectivités territoriales étrangères dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la distribution d'électricité et de gaz.

La loi Thiollière de février 2007 fait de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales et permet une grande liberté d'initiative, y compris en cas d'urgence humanitaire.

UN DÉPARTEMENT



Politique du Département du Cher en matière de coopération décentralisée et de solidarité internationale

1. Un accord de coopération avec le Cercle de Bankass au Mali :

Signature officielle d'une convention partenariale le 26 juin 2008 à Bourges par Alain Rafesthain, président du Conseil

général du Cher et Boureima Guindo, président du conseil de Cercle de Bankass.

Cet accord de coopération porte sur un projet d'hydraulique villageoise : 6 000 habitants environ sont concernés.

Les actions prévues, chiffrées au total à 332 219 € sur 3 ans (2009-2011) concernent la réalisation de 10 forages, la construction de 9 latrines publiques et la mise en place et le suivi de 11 comités de salubrité.

Ce projet sera conduit par l'association Eau Vive, ONG qui agira pour le compte du Département.

La Région Centre et l'Agence Loire Bretagne participent au financement de ce projet à hauteur, respectivement, de 20 000 € et 40 000 € au titre de la première année.

2. Soutien aux projets de coopération initiés par les acteurs locaux :

Le président du Conseil général a proposé à l'Assemblée départementale, le 14 février dernier, dans le cadre du vote du Budget primitif 2009, un nouveau règlement de coopération décentralisée et de solidarité internationale qui vise notamment à :

- permettre aux établissements d'enseignement de formuler une demande de subvention,

- augmenter l'aide du Conseil général en faveur des porteurs de projets et inciter ces derniers à intervenir sur le territoire du Cercle de Bankass au Mali à l'aide d'un dispositif financier incitatif.

Ce règlement vise à soutenir les acteurs locaux, domiciliés dans le Cher, pour la réalisation de leurs projets de solidarité internationale.

3. Mise en œuvre des congés solidaires

Les agents du Conseil général ont la possibilité de conduire, pendant leurs congés, pour le compte d'une association, une action de solidarité internationale de courte durée (environ 15 jours). Pendant cette période, l'agent en mission met ses compétences professionnelles ou personnelles au profit de projets de coopération internationale en collaboration avec deux associations partenaires : l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) et Planète Urgence.

En 2008, 5 départs ont été organisés à titre expérimental.

Chaque mission fait l'objet d'un soutien financier de la part de la collectivité avec la prise en charge des frais de déplacement et de formation de l'agent, du billet d'avion aller-retour, ainsi que des prestations d'hébergement et de restauration sur place.

Une fois de retour, leur mission se prolongera par des échanges avec des agents de la collectivité pour partager leur expé-

rience et leur engagement.

En 2009, le dispositif des congés solidaires sera reconduit pour 5 départs.

Enfin, le Conseil général du Cher organise depuis deux ans son forum des associations, qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine nationale de la solidarité internationale.

À cette occasion, les acteurs locaux de la coopération décentralisée présentent leurs actions et leurs projets humanitaires financés par le Département du Cher. Au titre de 2008, l'accent a été mis sur les jeunes et la solidarité internationale.

> Service de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale du Département du Cher

UNE COMMUNE

La Ville de Saint-Jean-de-Braye et son comité de jumelage, Amitiés Abraysiennes Sans Frontières

1985 : Création d'Amitiés Abraysiennes Sans Frontières (AASF - comité de jumelage de Saint-Jean-de-Braye)

1987 : Signature du jumelage avec Pfulendorf (Allemagne)

1991 : Signature du jumelage coopération avec Boussouma (Burkina Faso)



Boussouma, Burkina Faso

1993 : Signature du jumelage avec March (Angleterre)

2000 : Signature du jumelage avec Tuchow (Pologne)

Avant 1990, la ville donnait 1 franc par habitant aux éclaireurs de France pour mener à bien des actions en Afrique. Puis Saint-Jean-de-Braye fait connaissance avec Boussouma et les élus décident d'aider cette ville de 10 000 habitants.

En 1989, la Ville de Saint-Jean-de-Braye adopte le village roumain Amarastii-de-Jos menacé de destruction par la dictature en place. Plusieurs convois humanitaires se rendront sur place.

En juillet 1989, la ville et AASF décident la

création d'une commission Tiers Monde.

En juillet 1990, une première délégation mixte Saint-Jean-de-Braye - Pfullendorf se rend à Boussouma.

Grâce au travail conjoint de la Ville et d'AASF, le jumelage coopération voit le jour en mars 1991 à Boussouma. C'est le premier jumelage coopération signé dans le Loiret.

En 1992, une convention est passée entre la Ville et AASF pour définir les missions des deux partenaires et les moyens alloués.

Depuis cette signature de jumelage, de nombreuses actions ont été menées à Boussouma, en lien toujours étroit avec les autorités administratives, les autorités coutumières et le comité local de jumelage. Par exemple :

1992 : Collège d'enseignement général à Boussouma.

1994 : Réalisation d'un chantier jeunes, 22 jeunes de Saint-Jean-de-Braye, Pfullendorf et Boussouma, encadrés par 3 professeurs du lycée Guadier Brzeska, restaurent les écoles primaires de Boussouma.

Participation pendant de nombreuses années à l'achat des fournitures pour les écoles.

1995 : Construction et aménagement du Centre Populaire de Loisirs à Boussouma par 19 jeunes Français et un Allemand.

1998 : Aide alimentaire à la population (famine très importante).

2000 : Réalisation d'une maternité. Remise en état d'une ambulance.

2001 : Réalisation d'un forage et d'une mini-adduction d'eau potable avec bornes fontaines.

2002 : Réalisation de 53 latrines.

2003 - 2005 : Construction de latrines suite du projet ; au total 751 latrines ont été construites dans les concessions.



Don de vélos par le comité de jumelage de Saint-Jean-de-Braye

LE COMITÉ DE JUMELAGE

Le jumelage est un cadre de coopération entre deux collectivités locales. Concrètement, dans la plupart des communes, la bonne marche du partenariat de jumelage repose sur une structure opérationnelle, le comité de jumelage, à laquelle la ville délègue tout ou partie de son action internationale sur la base d'un contrat explicite. Association sans but lucratif (loi 1901) rassemblant des élus et des bénévoles qui veulent participer à l'animation du partenariat, le comité de jumelage élabore les projets, développe les partenariats et participe à leur mise en œuvre. La collectivité est responsable politiquement et juridiquement et doit assurer la maîtrise d'ouvrage des différents projets.

2006 : Construction d'une conserverie d'oignons.

2007 : Construction et mise en place d'un atelier de mécanique vélo. Don de vélos.

2008 : réalisation d'une usine de transformation de noix de karité en beurre.

2009 : Mise en place de micro-crédit pour les femmes et les jeunes.

En 2006, la Ville de Saint-Jean-de-Braye et AASF ont souhaité développer des actions de coopération avec le Maroc : la ville de Tinghir a été retenue.

La Ville signera en 2009 une convention cadre avec la ville de Boussouma, convention inexistante jusqu'à aujourd'hui. Des conventions thématiques ou par projets seront ensuite signées. Des actions telles que le parrainage d'enfants et un projet sur l'eau vont voir le jour.

> Franck Fradin, élu délégué aux relations internationales à la Ville de Saint-Jean-de-Braye

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La communauté de communes de la Rive gauche de la Vienne

En 1996, la communauté de commune de la Rive gauche de la Vienne (CCRGV°



Construction d'une classe à Bané

s'implique dans la coopération internationale à travers la création du comité de jumelage, qui a pour vocation de créer des échanges avec la préfecture de Bané, au Burkina Faso. En janvier 1997, M. Laux, maire de Lerné et président de la communauté de commune de la Rive gauche de la Vienne, et M. Leroy, président du comité de jumelage, conduisent la première délégation française à Bané. Elle signe, à la préfecture de Bané, la charte officialisant la coopération entre les deux collectivités, sous l'égide de Cités Unies France et en présence du préfet de Bané et d'un député burkinabé, M. Sabzonré.

Née d'un regroupement de communes désireuses de mettre en valeur leurs patrimoines, leurs connaissances et leurs compétences, la communauté de communes de la Rive Gauche de la Vienne a vu le jour en 1972 (initialement sous la forme d'un SIVOM). Située aux confins de trois départements (l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire et la Vienne), la communauté regroupe 9 communes (Lerné, Cinois, Seully, La Roche-Clermault, Marçay, Candes-Saint-Martin, Saint-Germain-sur-Vienne, Thizay et Couziers) et compte environ 3 000 habitants.

Située dans la province du Boulgou au centre-est du Burkina Faso, la commune de Bané est composée de 22 villages ruraux dont la population, en majorité jeune, est estimée à 20 000 habitants. L'agriculture vivrière et l'élevage sont les activités principales.

Association loi 1901, le comité de jumelage fonctionne uniquement grâce au travail de bénévoles et n'engendre donc aucun frais de fonctionnement. Ainsi, chaque

euro collecté est entièrement reversé à la coopération. Par les différents échanges mis en place, les voyages organisés sur place, le comité développe des actions destinées à améliorer les conditions de vie des habitants de la préfecture de Bané. Le comité participe ainsi à :

- L'éducation, par la construction d'écoles équipées en mobilier dans les villages, par la fourniture de cahiers, de crayons, de craies. A ce jour 6 classes ont été réalisées, une 7^e sera opérationnelle en 2009 ;
- L'eau, par la réhabilitation de 7 puits ;
- La santé, par la fourniture de produits d'hygiène aux dispensaires ruraux et d'un véhicule transformé en ambulance (hôpital à 25 km) ;
- Le jardinage par la fourniture de graines de semence aux associations de femmes.

> Par M. Petit, président du comité de jumelage

UN SYNDICAT MIXTE

Val Dem, une coopération en construction

Le syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois, Val Dem, a conclu en 2008 un accord de coopération avec la Commune de Mopti au Mali.

À l'heure où la coopération décentralisée acquiert une place grandissante sur la scène internationale, Val Dem a choisi de participer à cette mouvance d'ensemble en travaillant sur son domaine de compétence : la gestion des déchets. S'appuyant sur les lois du 6 février 1992 et du 9 février 2005, relatives à l'action extérieure des collectivités locales, Val Dem s'est engagé dans un programme d'action triennal.

Situé dans une zone prioritaire de coopération du Conseil régional du Centre, Mopti est apparu comme le partenaire idéal pour le développement d'un projet lié à la gestion des déchets, tant les problématiques environnementales sont prégnantes dans cette région.

Aujourd'hui, le service de collecte de Mopti n'est que peu opérationnel, faute de moyens. La population est très peu sensibilisée à la pollution et à l'insalubrité dues à la stagnation des déchets. Conséquence : les ordures s'accumulent dans les rues de la ville et bouchent les caniveaux.

En s'appuyant sur sa propre expérience, Val Dem cherche donc à appuyer la création d'un service opérationnel de gestion des ordures ménagères à Mopti. Cela passera par l'acquisition de matériel, la for-

mation du personnel et par la sensibilisation de la population. Au fil du temps, les échanges seront amenés à s'intensifier, afin de créer un espace de dialogue entre les deux communautés (élus et techniciens d'une part, populations d'autre part). Un accompagnement technique et institutionnel, puisque ce projet vise à accompagner la ville de Mopti dans la gestion des nouvelles compétences issues de la décentralisation.

Pendant trois ans, les initiatives des populations assureront le partage des expériences entre tous, garantissant ainsi une prise de conscience environnementale globale entre les territoires.

> Sandra Moriceau, responsable de la communication de Val Dem



UN RÉSEAU RÉGIONAL D'ACTEURS

Centraider et la coopération décentralisée

Centraider joue deux rôles dans la coopération décentralisée : un rôle d'appui aux collectivités territoriales de la région Centre qui souhaitent s'engager dans des actions de coopération décentralisée, et un rôle de mise en mouvement des acteurs du territoire.

Pour assurer sa mission d'appui, Centraider met à disposition de collectivités territoriales qui en font la demande, ses compétences et son analyse afin de les aider à construire un projet de coopération décentralisée. Ce travail a pu notamment être réalisé avec le Conseil général du Cher, qui mène désormais des actions dans le département de Bankass (région de Mopti au Mali) et a développé un système d'attribution de coups de pouce aux associations du Cher qui souhaitent s'engager.

Pour impulser l'animation du territoire, Centraider s'appuie sur son fonctionnement en réseau. Celui-ci permet d'informer les collectivités territoriales des initiatives porteuses. En effet, les projets d'associations ou d'établissements publics peuvent venir en soutien d'une coopération décentralisée. Cela est d'autant plus vrai pour les associations de migrants, qui, par leur concentration sur un territoire donné, peuvent inciter une collectivité territoriale à coopérer avec leur territoire d'origine. La connaissance du territoire apparaît alors comme un élément fondateur d'une coopération décentralisée.

D'autre part, l'animation de réseau réalisée par Centraider participe à l'amélioration de la coopération internationale en région Centre, à travers les échanges d'expériences et les formations. Les collectivités territoriales peuvent ainsi bénéficier d'une meilleure visibilité des actions et s'appuyer sur des acteurs formés et nourris d'expériences diverses.

Enfin, les valeurs soutenues par Centraider offrent un cadre d'action concret aux acteurs de la coopération. En promouvant la complémentarité des acteurs dans la coopération internationale (les collectivités territoriales planifient, les

TÉMOIGNAGE

Larba Kéré, partenaire burkinabé de la CCRGV

Le comité de jumelage de la communauté de commune de la Rive gauche de la Vienne - Bané a plus d'une dizaine d'années d'existence. Il a à son actif un certain nombre de réalisations au profit des populations de la commune de Bané. Au titre de ces réalisations on note : la réhabilitation de tous les forages en panne qui existaient dans le département ; le financement des matériaux de construction de deux salles de classe de l'école de Oumnoghin ; la construction de deux salles de classe dans le village de Dabaré ; la réfection du sol de ces classes ; la construction de deux salles de classe dans le village de Naï ; la dotation en fournitures scolaires des écoles de la commune chaque année ; l'appui des maraîchers en graines de semences ; chaque année une délégation de la CCRGV rend visite à la population de Bané. Le comité de jumelage Rive gauche de la Vienne - Bané est l'un de ceux qui marchent le mieux dans la province de Boulgou. Les membres, soucieux du développement de la commune de Bané, ne ménagent aucun effort pour trouver des solutions aux problèmes de scolarisation, d'eau potable pour les populations. Ce comité est bien dynamique.

associations et établissements publics portent les projets et sensibilisent les populations), Centraider s'inscrit dans une logique de bonne gouvernance, qui incite à confronter plusieurs regards, à faire intervenir plusieurs compétences et plusieurs acteurs sur une même action, tant quand il s'agit de coopération décentralisée que dans une perspective plus globale de rapports interculturels et de développement.

> Frédéric Tricot, président de Centraider

AMBOISE-FANA : ENTRETIEN

La coopération décentralisée, axe de développement durable de proximité parfois problématique

Analyse de Soumana Kané, secrétaire adjoint du Comité local de jumelage de Fana, interrogé par Chantal Millo, présidente du Cercle des Amis de Fana, à Amboise.

Comment définiriez-vous la relation de coopération décentralisée entre Amboise et Fana ?

Le jumelage entre Amboise (France) et la Commune rurale de Guégnéka (Fana) au Mali, géré par le Cercle des Amis de Fana, depuis 22 ans qu'il existe, correspond bien à sa vocation de coopération décentralisée intégrale. Il répond à des préoccupations prioritaires de développement définies par les populations suivant la logique du cadre stratégique de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

Pouvez-vous nous préciser les modalités de fonctionnement du jumelage ?

Le jumelage Amboise-Guégnéka (Fana) figure dans le peloton des formes de coopération décentralisée les plus participatives parmi la centaine existant entre collectivités françaises et maliennes. Sur la longue liste de ses réalisations au plan sectoriel : services sociaux (éducation, santé, échanges par voyages) ; culture (bibliothèques, troupes artistiques) ; équipements (puits, moulins, machines à coudre, télécommunications).

Avez-vous parfois rencontré des difficultés dans la mise en œuvre d'un projet ?

Le projet qui a mis le plus de temps et qui a rencontré le plus de difficultés entre son initiation et sa mise en œuvre est sûrement celui portant sur la formation professionnelle continue destinée aux artisans de Fana.

Demandée par l'association des artisans de Fana (Kafokan) en 2001, pour corriger le manque d'adéquation de l'offre de formation professionnelle avec l'emploi et

les besoins de l'économie, qui limitait le développement de l'entreprise artisanale (secteur très porteur), cette formation n'a été effectuée qu'en 2007, après des balbutiements révélateurs de la méconnaissance de certaines spécificités juridiques du pays partenaire et de la trop grande précipitation quant au montage du projet ; en fait, tous les aspects du projet et de son évaluation n'avaient pas été correctement étudiés. Ayant touché 54 artisans dans les filières de construction métallique, maçonnerie, teinturerie, tailleur, pour un montant de 2 500 € environ, équivalent à 25 % de son coût global, cette formation a été une réponse à la problématique de la non-compétitivité des artisans de Fana sur le marché national.

Quel est, selon-vous, le principal facteur expliquant ces difficultés ?

Les difficiles articulations entre l'approche du partenaire français et le mécanisme gouvernemental malien conduit par le FAFPA (Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage) expliquent la lenteur de la mise en route de ce projet dont il faut saluer tous les intervenants, notamment la Région Centre (France) à travers le Cercle des Amis de Fana à Amboise, ainsi que la Municipalité d'Amboise.

Quels enseignements en avez-vous tiré ?

Ce constat appelle à la nécessité de bien piloter, coordonner et harmoniser l'ensemble des interventions sectorielles pour la mise en place d'un cadre intégré qui utilise les outils adéquats de gestion et de suivi-évaluation permettant aussi, par le biais de la décentralisation, de renforcer les capacités de gestion des acteurs du Comité local de jumelage de Fana, porteurs de projets.

DE LA SOLIDARITÉ À LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE, LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

Visite du maire de N'Gourti (Niger) en Touraine

Avec l'aide financière du Conseil régional Centre, les associations CID-MAHT (Tours) et La Saharienne (Joué-lès-Tours) accueillent, en avril 2009, pour un stage de trois semaines à la Mairie de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), le maire élu en 2007 de la Commune de N'Gourti au Niger.

Dans un premier temps, il s'agit de lui apporter les éléments de connaissance concernant le budget et les principaux services en vue d'une adaptation locale nigérienne en fonction des réalités concrètes et des possibilités locales (la commune de N'Gourti couvre l'équivalent du territoire du Cameroun, pour une population de 18 000 habitants).

Par la suite, il est envisagé d'établir une convention de coopération avec une commune tourangelle au plan institutionnelle et une coopération associative avec le CID-MAHT et un centre de documentation déjà existant à N'Gourti.

Cette initiative, partie des lieux de solidarité entre associations du Nord et du Sud, permet donc l'élargissement de la solidarité et de l'aide au développement entre sociétés civiles, aux aspects institutionnels de la coopération décentralisée au niveau des collectivités territoriales : les deux aspects se complètent et se consolident.

> Jean Gardères, président du CID-MAHT (Centre d'information et de documentation de la Maison des associations humanitaire de Touraine).

Issouf Elli-Moussami, président de La Saharienne.

QUELQUES SITES À VISITER POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.afccre.org/fr/>

<http://www.cites-unies-france.org/>

<http://www.coopdec.org/>

<http://www.cercoop.org/>

<http://ec.europa.eu/europeaid/>

index.fr.htm (Office de coopération de la Commission européenne)

www.afd.fr (Agence française de développement)

www.banquemondiale.org

www.cresnpdc.org/IMG/pdf/GUIDE

[des FONDATIONS 2005 2006](#)

[allege.pdf](#) (Guide des fondations)

www.caissedesdepots.fr (notam-

ment pour des programmes de développement urbain)

www.culturesfrance.com (Association française d'action artistique)

www.microprojets.org (aide à la recherche de financements pour des micro-projets)

www.coordinationsud.org (Centre de ressources sur les financements par Coordination SUD)

www.resacoop.org/Boite_Outils/rechercher-financements/default.asp (portail du Réseau d'Appui à la Coopération en Rhône-Alpes, intéressant pour les jeunes porteurs de projets)

JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION DU 11 MARS 2009

« Enjeux alimentaires au Nord et au Sud : les collectivités territoriales comme leviers d'action »

Le 11 mars 2009, se tenait à Orléans, à l'Hôtel de région, la journée annuelle de coopération décentralisée organisée par Centraider, en partenariat avec la Région Centre, sur le thème de l'alimentation.

Cette journée a été conçue, non pour constater que l'alimentation est un enjeu (dont nous mesurons tous l'importance), mais pour créer une boîte à outils de l'action avec des partenaires du Sud et sur des domaines concrets au Nord.

À travers la présentation de sa politique de coopération décentralisée et de l'initiative **Self O'Centre**, le **Conseil régional** a pu rappeler les actions qu'il mène au Sud et au Nord en matière alimentaire et sa volonté d'agir de manière globale, dans un domaine qui se pense de manière globale.

Tel était bien le fil conducteur de la journée : les actions des collectivités locales avec leurs partenaires du Sud, dans les domaines alimentaire et agricole, créent nécessairement des passerelles entre les deux territoires, notamment au niveau de la sensibilisation aux enjeux alimentaires au Nord, sur les achats de produits équitables et sur l'apport de techniques de développement de l'agriculture au Sud.

Au-delà de ces aspects techniques, les actions de soutien au Sud peuvent faire prendre conscience aux collectivités du Nord que les enjeux alimentaires ne concernent pas seulement les pays du Sud. À l'inverse, des collectivités territoriales actives, ici, dans la restauration collective et l'éducation à l'alimentation, peuvent accumuler un savoir-faire transmissible à des partenaires du Sud dans le cadre d'une coopération décentralisée.

Cette thématique nous permettait donc d'aborder concrètement les **logiques territoriales** induites par la coopération décentralisée.

Ces rapprochements territoriaux ont été mis en avant tout au long de la journée, dans

des ateliers alternant théorie et pratique, présentation d'actions au Sud et au Nord et réflexions sur les liens entre celles-ci.

À cet effet, l'intervention du **lycée agricole de Chartres** fut assez significative de l'esprit de la journée. En l'occurrence, le Conseil régional Centre a joué un rôle de levier en finançant le projet du lycée, qui consiste à accompagner une coopérative agricole laotienne dans la transformation de fruits. Les produits dérivés (confitures, pâtes, jus, etc.) sont vendus en partie au Laos, en partie à travers le circuit de distribution d'Artisans du Monde. Des lycéens participent activement au projet.

La collectivité a joué ici un rôle moteur, en mettant en relation les acteurs concernés et en assurant des débouchés aux produits : à des fins gustatives et éducatives au Nord, à des fins alimentaires au Laos, où la conservation des fruits pose problème.

Dans cet esprit, **Cités Unies France** et la **Ville de Fougères** ont dépeint des actions similaires dans le premier atelier. La Plate-Forme pour le Commerce Équitable, la Ville de Tours et le

CRE-SOL (Centre Réseau pour une Économie Solidaire) ont pu donner des pistes aux individus et aux collectivités locales pour acheter équitable et éthique, notamment dans la restauration. Enfin, la DRAAF (Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) et l'association Culture Sud ont pu présenter des actions porteuses, ici et là-bas, dans le domaine de l'éducation au développement.

Une journée bien remplie, au fil de laquelle chacun a pu constater que la coopération décentralisée permet de mettre les acteurs du territoire en mouvement, notamment les associations de solidarité internationale et les établissements publics, pour rapprocher des initiatives souvent cohérentes et convergentes.

> Sylvain Davila, animateur à Centraider



Rencontre du 11 mars au conseil régional du Centre

ZOOM SUR...

La coopération décentralisée Fougères-Somoto, un projet de développement durable

Située à 217 km au nord de Managua, au Nicaragua, la commune de Somoto compte 34 000 habitants. Elle est composée de 51 villages ruraux, qui vivent de cultures et d'élevage. (...)

Dans un contexte politique fort et marqué par des turbulences, la ville de Fougères a souhaité exprimer sa solidarité avec Somoto en 1986, par un jumelage officiel (...). Face à la pénurie de denrées alimentaires, le programme de coopération s'est construit autour de deux axes : l'autosuffisance alimentaire et la gouvernance locale.

L'engagement de la ville dans la durée, permet une faisabilité du travail près des populations et un développement local durable. Les projets ont été élaborés par la municipalité de Somoto avec une ONG locale et des représentants des communautés villageoises, constituant un comité de pilotage, opérateur sur place.

En outre, une association Fougères-Somoto s'est créée en parallèle, à Somoto et à Fougères, afin de gérer les parrainages d'étudiants de Somoto et des actions de solidarité.

Enfin, la ville organise un temps fort tous les deux ans autour du thème : « Protéger la terre et construire la paix » ; à cette occasion, les délégations de jeunes des pays du Sud sont invitées à partager et à échanger avec les Fougérais, lors de conférences, de fêtes, d'animations ; il s'agit d'initier une éducation à la culture de paix et à la non-violence, avec les différents pays représentés. Cette manifestation a marqué la ville et sera poursuivie dans le même esprit (...)

> Agnès DENIS, maire adjointe déléguée à l'éducation et à la solidarité internationale

Adhérez à CENTRAIDER

Prix des cotisations :

Associations locales (non affiliées) et comités de jumelage	20 €
Associations affiliées	40 €
Etablissements publics	20 €
Réseaux départementaux	40 €
Collectivités locales	8 €
par tranche de 1000 habitants (plafonné à 456 €)	
Conseils généraux	1000 €

Bulletin de liaison édité à 1 000 exemplaires
 Directeur de publication : Frédéric Tricot

